

# Programme de soutien financier aux athlètes Relève/Élite

## 1/ Modalités du programme de soutien financier pour les services périphériques aux athlètes Relève - Élite

Pour avoir accès aux services de soutien financier pour les services périphériques aux athlètes Relève - Élite du CDSG, les athlètes doivent répondre aux critères d'admissibilité suivants :

- Pratiquer un sport reconnu par le MEES
- Être inscrit sur le site du CDSG (inscription possible tout au long de l'année)
- Ne pas être dans un groupe d'entraînement déjà soutenu par le CDSG.
- Être identifié par sa fédération et le MEES comme étant athlète Élite ou Relève au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours
  - Athlète Relève et Élite : Il s'agit des athlètes membres de l'équipe du Québec ouverte ou de niveau inférieur. Le nombre d'athlètes par discipline est établi par le MEES et les fédérations. Seules les disciplines soutenues pour la mise en œuvre de leur modèle de développement des athlètes dans le cadre du Programme de soutien au développement de l'excellence peuvent soumettre au MEES une liste d'athlètes reconnus comme appartenant à la catégorie « Relève » ou « Élite ».

## 2/ Démarche à suivre pour obtenir le financement

- 1- Faire une demande de soutien financier pour les services périphériques aux athlètes Relève - Élite auprès d'Olivier TYTECA (voir coordonnées à la fin du document) pour vérifier votre admissibilité.
- 2- Remplir le fichier Excel pour la répartition du montant qui vous est attribué et le retourner à Olivier Tyteca. Il confirmera les montants auprès des partenaires. Attention, une fois les montants répartis, ils ne pourront pas être modifiés par la suite quel qu'en soit la raison.

NOTA 1 : Les projets doivent être réalisés entre le 1er janvier et le 15 décembre 2018;

NOTA 2 : Les services doivent être fournis par un intervenant reconnu par le CDSG;

NOTA 3 : Aucun remboursement ne sera fait à un athlète pour les services périphériques.

### Pour toute question ou renseignement

Olivier Tyteca

Agent de développement au CDSG

Tel : 819-243-2345 poste 2821

Courriel : [athlete@sportgatineau.ca](mailto:athlete@sportgatineau.ca)

### **3/ Demande de soutien financier pour les services périphériques ADMISSIBLE**

Les athlètes peuvent soumettre au CDSG une demande de soutien périphérique pour les services suivants :

#### **1. Prévention des blessures et « Réathlétisation »**

Les projets présentés permettront la mise en place de stratégies de prévention des blessures et de retour à l'entraînement.

Ils pourront inclure, par exemple, la mise en place d'initiatives comme des évaluations fonctionnelles spécifiques, des évaluations médicales, des protocoles de retour au jeu, des programmes de renforcement musculaire et des consultations en planification de la charge d'entraînement.

#### **2. Développement des qualités physiques et nutrition**

Les projets présentés permettront le renforcement et le développement des qualités physiques des athlètes ciblés appuyés par des stratégies nutritionnelles spécifiques aux besoins de ceux-ci.

Ils pourront inclure, par exemple, de l'accompagnement en préparation physique, des consultations par un physiologiste, des séances d'éducation aux besoins nutritionnels, le déploiement de stratégies de supervision de l'état d'entraînement et la mise en place de plans nutritionnels spécifiques.

#### **3. Récupération et régénération**

Les projets présentés permettront d'optimiser les transitions entre les entraînements afin d'améliorer l'état quotidien d'entraînement.

Ils pourront inclure, par exemple, un déploiement d'initiatives en gestion du sommeil, de l'analyse de journaux alimentaires, du développement de routines post-entraînement et de l'évaluation de l'état d'entraînement.

#### **4. Préparation mentale et psychologie sportive**

Les projets présentés permettront de conduire des initiatives soutenant le développement des habilités mentales des athlètes et à réduire les risques de troubles liés à la santé mentale.

Ils pourront inclure, par exemple, de l'entraînement à la prise de décisions, des ateliers d'atteinte de la pleine conscience, des rencontres individuelles avec un spécialiste et des conférences sur la fixation d'objectifs.

#### **5. Planification de l'entraînement**

Les projets présentés permettront aux entraîneurs des athlètes ciblés par le programme de perfectionner une expertise, permettant l'intégration des services scientifiques et médico-sportifs dans une perspective de haut niveau. Les projets devront comporter des stratégies de suivi personnalisés auprès des entraîneurs.

Ils pourront inclure, par exemple, un soutien à l'analyse de tâches et des écarts de performances, un accompagnement à la planification et à l'intégration des services scientifiques et médico-scientifiques.

#### 4/ Demande de soutien périphérique NON ADMISSIBLE.

##### Les demandes suivantes ne sont pas admissibles

- 📌 Les frais de compétitions ou de camps d'entraînement des athlètes et des entraîneurs,
  - 📌 Les équipements sportifs et accès aux installations sportives,
  - 📌 L'organisation d'événements ou de compétitions,

Il existe cependant d'autres financements possibles pour l'accès aux installations sportives ou des programmes de bourses (athlète du mois CDSG).

### **Nouvelle approche : Des services sur mesure avec une équipe de soutien intégrée**

